

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

**14 octobre 2010 – 18h00**

**Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu**

### Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 22 juin 2010

#### 1<sup>ère</sup> partie : SYMBORD

- Etat d'avancement du projet Via Rhôna
- Recours juridique à l'encontre du SCOT
- Information sur :
  - ✓ Adhésion éventuelle de Tignieu-Jamezieu à la CAPI
  - ✓ Délibération de la CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas transmise au SYMBORD
  - ✓ Rencontre des Présidents de l'inter-Scot du 6 mai 2010
  - ✓ Rencontres Nationales des SCOT 2010/2011
- Tableaux de bord SCOT
- Calendrier des réunions du dernier trimestre 2010
- Questions diverses

#### 2<sup>ème</sup> partie : CDRA

- Convention de partenariat technique avec le Syndicat du Haut-Rhône
- Avancement de l'étude Transport Déplacement
- Tableaux de bord CDRA
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : SYMBORD

---

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BLEROT Georges, BONNARD Olivier, BERETTA Daniel, BRENIER Jean-Yves, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DEZEMPTTE Gérard, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, LOUVET Didier, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, MOYNE-BRESSAND Alain, PAVIET SALOMON André, RAY Albert, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, SAINT GENIS Solange, SBAFFE Jean-Louis, TESTE Pierre, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, VIRY Dominique.

**Excusés** : Messieurs, BOSSY

**Pouvoirs** : Monsieur ALLANDRIEU donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MENUET, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Madame PAIN donne pouvoir à Madame SAINT GENIS, Monsieur GAUTHIER donne pouvoir à Monsieur DEZEMPTTE, Monsieur BON donne pouvoir à Monsieur BERETTA

---

### Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

### Enregistrement des séances :

Monsieur MENUET précise que les séances vont faire l'objet d'enregistrement audio et que les conseillers syndicaux sont invités à utiliser les micros lors de leurs interventions.

Ces enregistrements vont permettre l'allègement de la prise de note et d'éviter toute contestation.

Les enregistrements seront conservés jusqu'à l'approbation du compte-rendu lors de la séance de conseil syndical suivante.

### Approbation du compte-rendu :

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 22 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

### Inscription des questions diverses SYMBORD :

Monsieur MENUET souhaite donner une information au Conseil syndical concernant le domaine de la communication.

1. Etat d'avancement du projet Via Rhône
--

Monsieur GIROUD présente l'état d'avancement du projet VIA RHONA :

La CC du Pays des Couleurs a pris la maîtrise d'ouvrage pour la partie du tracé qui la concerne (du pont de Groslée au pont de Sault-Brenaz, soit environ 44 km) afin de ne pas perdre les subventions de la Région et de la CNR qui se terminent en 2013 dans le cadre du Plan Rhône. Malgré tout, le CG38 maintiendrait la prise en charge financière du projet et reste partenaire technique.

Le CG38 a adressé un courrier pour accepter la maîtrise d'ouvrage portée par la CCPC.

Par ailleurs, il précise qu'une sortie d'étude a été organisée par le Syndicat Mixte le 30 septembre dernier sur le territoire de la Savoie et de l'Ain afin de permettre aux élus participants d'avoir une vision plus concrète des aménagements nécessaires pour VIA RHONA. Cette sortie a rencontré un véritable succès puisque plus de 70 participants ont répondu à l'appel.

Monsieur DEZEMPTTE souhaite savoir à quel moment la compétence du projet VIA RHONA a été confiée au Syndicat Mixte. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement se multipliant, il suggère de se recentrer sur notre territoire afin d'éviter tout gaspillage.

Il souhaite également savoir qui a pris en charge les frais correspondant à la sortie du 30 septembre dernier organisée par le Syndicat Mixte.

Monsieur MENUET donne la parole aux Présidents des Communautés de Communes.

Monsieur BONNARD, Président de la CC du Pays des Couleurs, précise que la part du Pays des Couleurs sera intégralement prise en charge par la CC.

Monsieur MOLINA, Président de la CC de l'Isle Crémieu, précise que la CCIC a prévu le remboursement des frais engagés par le Syndicat Mixte pour son territoire.

Monsieur BERETTA précise que pour la question de la maîtrise d'ouvrage sur les communes d'Anthon et Villette d'Anthon, les 2 communes ne sont pas volontaires pour prendre la maîtrise d'ouvrage et elles ont fait des propositions sans savoir lesquelles ont été retenues.

Monsieur BERETTA souhaite également savoir si les subventions de la CNR s'arrêteraient en aval du Pont de Loyettes.

Monsieur GIROUD prend note de la remarque et propose de se renseigner car elle mérite d'être étudiée.

Monsieur BONNARD précise que la CCPC prend la maîtrise d'ouvrage afin que son territoire ne perde pas les subventions.

## 2. Recours juridique à l'encontre du SCOT

### **Le Bureau syndical a été informé le 16 septembre dernier des faits suivants :**

Le 5/03/2010, un administré de la commune de Bouvesse-Quirieu a déposé un recours gracieux à l'encontre de Monsieur le Préfet de l'Isère contre la décision de ce dernier, de ne pas déférer la délibération approuvant le SCOT.

Le Préfet n'ayant pas donné suite, l'administré a saisi le Tribunal Administratif dans les délais légaux :

- contre le refus du Préfet de déférer le SCOT, entaché d'illégalité manifeste
- contre la décision du Conseil syndical qui a approuvé le SCOT

Le Syndicat Mixte a reçu la saisine du Tribunal Administratif (TA) enregistrée le 22 juillet et reçue le 29 juillet.

En parallèle, le 1<sup>er</sup> juillet l'administré a adressé un courrier au Syndicat Mixte lui demandant d'annuler le SCOT et l'informant de la saisine du TA.

Le Syndicat Mixte doit donc assurer sa défense.

Monsieur MENUET demande donc aux conseillers syndicaux de lui donner la délégation pour ester en justice au nom du Syndicat Mixte.

Monsieur DEZEMPTÉ ne comprend pas pourquoi il devrait mandater le Président pour tout contentieux et souhaite que la délibération soit modifiée afin de ne mandater le Président que pour l'action concernée.

Monsieur MENUET rappelle, qu'en cas de délégation générale, la délégation du Conseil syndical précise que le Président doit informer le Conseil syndical de toutes les actions qu'il intenterait au titre de cette délégation. Ainsi, aucune décision ne peut être prise sans que les conseillers syndicaux en soient informés.

Monsieur MENUET précise également que depuis l'approbation du SCOT soit en 3 ans, le Syndicat Mixte n'a qu'une seule procédure en cours.

Monsieur MENUET propose donc un vote à bulletin secret afin de choisir le type de délégation qui sera donnée au Président : soit une délégation générale soit une délégation unique.

Le résultat du vote est donné par Messieurs Gindre et Giroud en charge du dépouillement :

42 votants

17 voix pour une délégation unique

25 voix pour une délégation générale

**Objet : Délégation du Conseil syndical au Président du Syndicat Mixte pour ester en justice**

Conformément à la loi 2004-809 du 13 août 1984 et à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ».

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant le Président rend compte des décisions relatives aux attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans les conditions prévues par la loi, il est proposé au Conseil syndical du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné de donner délégation au Président pour :

- intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, dans tous contentieux ; devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que devant le Tribunal des Conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts du Syndicat Mixte
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En cas d'empêchement du Président, les décisions à prendre dans les matières ci-dessus déléguées reviennent de plein droit à l'assemblée délibérante (article L.2122-23 du CGCT).

Le Conseil syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner délégation à Monsieur le Président pour :

- intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, dans tous contentieux ; devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que devant le Tribunal des Conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts du Syndicat Mixte
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En cas d'empêchement du Président, les décisions à prendre dans les matières ci-dessus déléguées reviennent de plein droit à l'assemblée délibérante (article L.2122-23 du CGCT).

**ADOpte A** : 25 voix pour, 17 voix contre, 0 abstention

### 3. Information sur l'adhésion éventuelle de Tignieu-Jamezieu à la CAPI

#### **L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 16 septembre dernier :**

Par délibération le 18/12/2009, la commune de Tignieu-Jamezieu a fait une demande d'adhésion à la CAPI pour 2011.

Afin de connaître les conséquences sur le Syndicat Mixte et le SCOT du départ de Tignieu-Jamezieu vers la CAPI, le Président a sollicité le Sous Préfet de la Tour du Pin le 18/06/2009 et le 12/05/2010.

Le 21/05/2010, le Sous Préfet a répondu en ces termes aux interrogations posées par le Syndicat Mixte :

- la commune devient membre de plein droit du SCOT Nord-Isère. Le périmètre du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné est automatiquement réduit
- il faut évaluer si le retrait de la commune modifie l'économie générale du projet. Si c'est le cas, le SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné doit être révisé.

Suite au vote favorable de la CAPI à l'adhésion de Tignieu-Jamezieu, les communes membres de la CAPI ont eu jusqu'au 7 octobre pour se prononcer sur l'adhésion de Tignieu-Jamezieu à la CAPI.

Monsieur PAVIET-SALOMON rappelle que la demande de Tignieu-Jamezieu d'adhérer à la CAPI fait suite aux 4 refus de la CCPDLS d'intégrer sa commune. Il précise, que pour les collectivités de la CAPI, 11 communes ont donné un avis favorable représentant la moitié des conseils municipaux et plus des 2/3 de la population. Le Préfet de l'Isère doit se prononcer dans les prochaines semaines afin de donner la décision finale.

Monsieur DEZEMPTTE explique que la CCPDLS n'a pas intégré la commune de Tignieu-Jamezieu en raison d'options prises par son conseil municipal ; par exemple la position de TJ concernant le contournement sud de l'agglomération en matière de solidarité.

Monsieur PAVIET-SALOMON ne souhaite pas polémiquer, mais il précise que la déviation mentionnée fait partie du PLU de la commune. Il rappelle également sa participation active pour l'agglomération notamment au SIVOM. Il rappelle également le retrait de sa commune du CDRA suite notamment au refus de subventionnement d'un dossier de petite enfance.

Monsieur MOYNE-BRESSAND intervient afin de souligner que le pôle petite enfance refusé au titre du CDRA sur la commune de Tignieu-Jamezieu l'a été en raison de son caractère communal et non intercommunal. Il ne pouvait donc pas faire l'objet d'un financement par la Région Rhône-Alpes.

### 4. Information sur la délibération de la CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas (CCPDLS) transmise au Syndicat Mixte

La CCPDLS a transmis au Syndicat Mixte une délibération du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant sur les points suivants :

- « DEMANDE que le syndicat mixte assure strictement la mission d'élaboration, de suivi et de devenir du SCOT qui lui a été confiée initialement,
- DEMANDE que le CDRA soit porté par une entité distincte indépendante du SCOT,
- DEMANDE la mise en révision du SCOT afin de l'adapter aux observations et orientations des communes membres qui le souhaitent et dont les besoins ont évolué depuis sa mise en place. »

Monsieur MENUET précise qu'au regard du CGCT, le Syndicat Mixte doit traiter la demande de la CCPDLS et propose de prendre le temps de la réflexion compte tenu des sujets concernés.

Une copie de cette délibération est remise à chaque conseiller syndical présent.

Monsieur MENUET propose les démarches suivantes :

Constitution de 2 groupes de travail :

- 1 groupe de travail « Evolution SCOT ? » piloté par Bruno GINDRE
- 1 groupe de travail « Dissociation des compétences SCOT/CDRA ? » piloté par Christian GIROUD
- Jacques ZAMBERNARDI assure la coordination entre les 2 groupes de travail

Chaque collectivité adhérente doit être représentée dans chaque groupe de travail (7 personnes)

Les vice-présidents en charge du domaine assurent l'animation de la réflexion et la restitution au Conseil syndical.

#### **GROUPE DE TRAVAIL « EVOLUTION SCOT ? » piloté par Bruno GINDRE**

<b>Collectivités</b>	<b>Noms*</b>
CCIC	- Adolphe MOLINA - Georges BLEROT
CCPC	- Olivier BONNARD - Jean-Claude CHAMPIER
CCPDLS	- Gérald JOANNON - Gilbert CHEVROT
TJ	- Elisabeth ROUX

#### **GROUPE DE TRAVAIL « DISSOCIATION DES COMPETENCES SCOT/CDRA ? » piloté par Christian GIROUD**

<b>Collectivités</b>	<b>Noms*</b>
CCIC	- Daniel HOTE - Louis DAINA
CCPC	- Jean-Claude BUHAGIAR - Christian RIVAL
CCPDLS	- Alain TUDURI - Daniel BERETTA
TJ	- Jean-Louis SBAFFE

**\* Les collectivités ont eu jusqu'au 29 octobre 2010 pour proposer leurs représentants.**

Chaque groupe de travail devra élaborer une feuille de route qui sera validée au prochain Conseil syndical (9 décembre 2010)

Monsieur DEZEMPTTE intervient car il souhaite remercier le Président de mettre au débat ces questions.

Il précise également que la dissociation ne pourrait au mieux intervenir qu'à partir de l'exercice 2012.

Il n'est donc pas impératif de traiter le sujet aussi rapidement (échéance du conseil du 9 décembre).

Monsieur MOLINA souhaite respecter le délai du vote du budget prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

Monsieur MENUET précise qu'il est nécessaire de faire un point sur le SCOT. Il s'engage pour le conseil syndical du 9 décembre prochain à donner un maximum d'informations sur le SCOT notamment en fournissant l'ensemble des avis rendus par le Syndicat Mixte et leurs contenus ainsi qu'un état sur les surfaces destinées à l'urbanisation au moment de l'arrêt du PLU et au moment de l'approbation du PLU de chaque commune.

Monsieur DEZEMPTTE souhaite préciser que le vœu émit par la CCPDLS est de ne pas garder un document figé car il faut l'adapter, le faire évoluer, le temps ayant passé. Il faut tirer des conclusions de la pression subie sur le territoire. Il faut également tenir compte des nouvelles équipes municipales qui n'ont pas eu d'opinions à formuler sur l'avenir urbanistique de leur territoire.

Monsieur MENUET confirme que les choses ont changé depuis l'élaboration du SCOT mais que le Président n'est pas le seul responsable du manque de possibilité d'évolution du SCOT. Si une modification ou une révision est nécessaire, elle devra prendre en compte les nécessités sur les communes mais aussi les nouveaux textes prescriptifs (notamment Grenelle 2)

Il faut évaluer les conséquences d'une évolution du contenu du SCOT et alors le Conseil syndical se prononcera.

Monsieur BONNARD donne la position de la CCPC sur ces groupes de travail en expliquant qu'ils doivent faire l'objet de débats.

La CCPC a adressé 48 heures avant le Conseil syndical, un courrier précisant sa demande :

« Il est certain que le fonctionnement d'un syndicat mixte portant plusieurs actions est complexe, notamment du fait des limites géographiques distinctes, et ce point mérite débat.

Concernant plus précisément la demande de mise en révision du SCOT, le conseil communautaire considère, que si le SCOT a vocation à évoluer dans les prochaines années, sa future version ne saurait être que plus contraignante au regard du Grenelle 2. L'actuelle version, en cours de transposition dans les PLU, mérite de vivre avec un assouplissement qui pourrait être obtenu par le changement de l'année de référence. »

Monsieur MENUET précise que ce courrier de la CCPC ainsi que la délibération remise par la CCPDLS, seront remis à Bruno GINDRE pour prise en compte dans le cadre du groupe de travail « Evolution SCOT ? ».

#### 5. Information sur la rencontre des présidents de l'inter-Scot du 6 mai 2010

*Pour rappel : la démarche inter-Scot*

*En 2004, les élus de l'aire métropolitaine lyonnaise ont souhaité engager une coopération, s'affranchissant des limites administratives, afin de répondre, à une échelle pertinente, aux enjeux urbains, démographiques, économiques, environnementaux, de flux... que connaissent les territoires. Cette coopération dite « inter-Scot » vise donc à accorder les politiques d'urbanisme et de planification des 11 SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise.*

*L'inter-Scot est une démarche innovante, sans cadre réglementaire et administratif. Il s'appuie sur la volonté des élus de l'aire métropolitaine lyonnaise à travailler ensemble et sur l'apport technique apporté par les chefs de projet SCOT et les agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne, maître d'œuvre de la démarche.*

Une à deux fois par an, les Présidents de l'inter-Scot se rencontrent pour travailler sur différentes thématiques d'envergure métropolitaine. La précédente rencontre avait eu lieu le 11 juin 2009 à Saint Bernard dans l'Ain et avait traité du commerce.

Le 6 mai dernier, les Présidents se sont réunis pour la 10<sup>ème</sup> rencontre suite à l'invitation de Gérard Collomb, Président du SEPAL, sur le thème « l'inter-Scot et ses perspectives ».

Cette rencontre a été l'occasion de :

- Tirer le bilan de l'inter-Scot depuis sa création en 2004
- Evoquer le paysage administratif en pleine évolution avec, suite à la réforme territoriale, la création du Pôle Urbain autour du Grand Lyon, de Saint Etienne Métropole, de la CAPI et de la CAPV
- Définir le programme de travail 2010-2014 (priorités : élaboration d'une charte commerciale à l'échelle de l'inter-Scot, d'un « livre blanc » sur le site d'interface autour de Saint Exupéry, d'un schéma commercial et d'un schéma fluvial)
- S'interroger sur le mode de gouvernance de l'inter-Scot à mettre en place.

Cette rencontre a permis également de déposer la candidature de l'inter-Scot pour organiser les prochaines Rencontres Nationales des SCOT (RNS).

L'organisation des RNS serait l'occasion de faire valoir l'inter-Scot, démarche de coopération innovante mise en place sur l'aire métropolitaine lyonnaise, et, serait une vitrine pour renforcer l'attractivité des territoires de SCOT.

Monsieur MENUET souhaite répondre à la sollicitation de Monsieur DEZEMPTTE sur l'inter-Scot. En effet, avec l'interdépendance de nos territoires, il est indispensable que chaque SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise soit dans l'inter-Scot pour travailler en commun et mutualiser les réflexions (analyser des textes type Grenelle 2...). L'échange autour de cette aire métropolitaine est important. Il faut réfléchir tous ensemble pour des formes différentes de solidarité.

Monsieur DEZEMPTTE précise qu'il n'est pas convaincu par cette démarche. Selon lui il s'agit de dépenses d'argent public gaspillé. L'exemple de l'étude sur les transports sur le territoire de la CCPDLS le prouve : les réflexions menées montrent des coûts beaucoup trop importants sur notre secteur pour que ce projet soit réalisé.

Monsieur BONNARD souhaite connaître le retour et l'engagement d'une telle démarche.

Monsieur MENUET explique que l'inter-Scot est une démarche partenariale formalisée par une charte établie lorsque Monsieur MOLINA était Président du Syndicat Mixte. Cette instance est écoutée par la DREAL, la DTA... Sa place est consultative, il faut donc être présent si l'on souhaite donner son avis, aucun débat n'est d'ordre politique, tous parlent de technique.

Monsieur BONNARD ne souhaite pas financer de telles actions et préfère investir dans son propre territoire.

Monsieur MENUET propose d'organiser une réunion de Bureau syndical avant chaque Rencontre des Présidents afin d'informer les vice-présidents et permettre au Président d'être porteur d'un message partagé avec le Bureau.

## 6. Information sur les Rencontres Nationales des SCOT 2010/2011

### ✓ Information sur les Rencontres Nationales des SCOT 2010

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 16 septembre dernier :**

Le 17 et 18 juin dernier, se sont tenues à Douai les 6<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCOT sur le thème de « 10 ans de loi SRU, 10 ans de SCOT ». Le Président et le chef de projet SCOT se sont rendus à cette manifestation qui a donné lieu à de nombreux échanges et retours d'expérience autour d'ateliers de travail, de tables rondes et d'interventions d'experts.

Ces rencontres, organisées par le SCOT du Grand Douaisis et le Club des SCOT, ont réuni 300 personnes.

Au regard de la diversité des participants (présence des groupes Casino et Immochan France notamment), il apparaît que le rôle des SCOT a été renforcé par la loi dite Grenelle 2 et que les thématiques qu'ils abordent, notamment de l'urbanisme commercial, intéressent de plus en plus.

Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au logement, est intervenu à la tribune afin de donner des précisions sur le projet de loi dit Grenelle 2 (loi votée depuis et publiée au JO le 13/07/10).

### ✓ Information sur l'Assemblée Générale du Club des SCOT le 16 juin 2010 à Douai

A l'occasion des Rencontres Nationales des SCOT (RNS) de Douai, s'est tenue le 16 juin 2010 l'assemblée générale du Club des SCOT, créé en 2007 lors des RNS de Dijon.

Le Club a été créé par les techniciens des structures porteuses de SCOT afin de constituer un réseau d'échanges et de travail. Depuis sa création, le Club des SCOT a produit de nombreuses contributions et propositions d'amendement au projet de loi dite Grenelle 2, loi de Modernisation de l'Economie (LME), au rapport « Charrier »..., a participé à l'organisation des RNS de Narbonne et de Douai, a créé un site internet, une lettre du club, un annuaire des SCOT en France, a organisé des ateliers de travail territoriaux sur les thèmes d'actualité (Grenelle, commerce...).

Jusque là l'adhésion au Club était uniquement ouverte aux techniciens des SCOT (adhésion personnelle).

Progressivement, le Club a suscité un intérêt politique notamment au regard des grandes évolutions législatives actuelles.

Lors de l'assemblée générale du 16 juin 2010, les adhérents ont voté le changement de statut du Club qui devient la Fédération Nationale des SCOT, présidée et portée par des élus. Le Député-Maire d'Epinal Mr Heinrich, Président du SCOT des Vosges Centrales a été élu Président de la Fédération Nationale des SCOT.

Les statuts prévoient désormais une adhésion par syndicat mixte et non plus personnelle des techniciens. Le montant de l'adhésion a été fixé par tranche de population, ce qui pourrait représenter pour le Syndicat Mixte une cotisation annuelle d'un maximum de 1000€. Lorsqu'une structure porteuse de SCOT adhère à la Fédération Nationale des SCOT, elle est représentée à l'assemblée générale de la fédération.

Monsieur MENUET proposera l'adhésion du Syndicat Mixte à cette Fédération.



Monsieur JOANNON souhaite connaître le coût pour le Syndicat Mixte de l'inter SCOT.

Monsieur MENUET répond que le coût est de l'ordre de 5000 à 6000 euros TTC par an et donnera le chiffre exact au Conseil syndical de décembre.

✓ **Organisation des 7<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCOT 2011**

Suite à son dépôt de candidature, l'inter-Scot lyonnais a été retenu pour l'organisation des prochaines Rencontres Nationales des SCOT (RNS) prévues en juin 2011. Compte tenu du format de la manifestation (2 journées) et du nombre prévu de participants (500 personnes), les rencontres se tiendront à Lyon. L'organisation d'une telle manifestation doit faire appel à des prestations extérieures (agence réceptive, traiteur, location de salles, de matériel...) et nécessite de la réactivité. C'est pourquoi, le comité de pilotage, constitué des élus ayant participé aux précédentes RNS à Douai (les Présidents ou leurs représentants des Scots Beaujolais, Boucle du Rhône en Dauphiné, BUCOPA, Rives du Rhône et SEPAL), a souhaité se réunir le 7 septembre dernier pour évoquer les modalités techniques, financières, administratives et juridiques de la manifestation.

A ce jour, les différentes pistes sont en cours d'étude. La solution retenue par le comité de pilotage sera présentée lors d'un prochain conseil syndical.

7. Informations sur le SCOT

- Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.

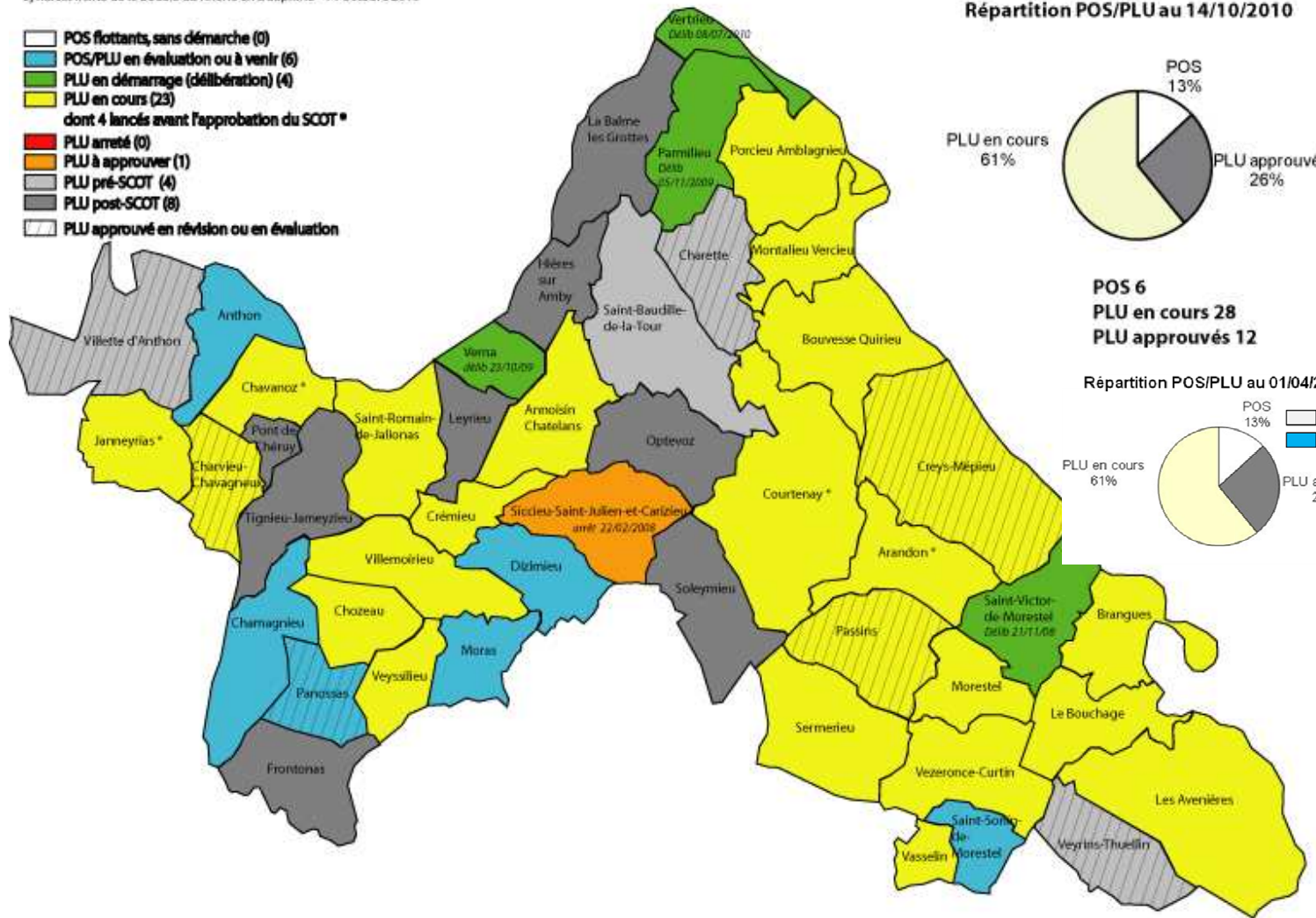
<b>AVIS EMIS PAR LE SYNDICAT MIXTE – ANNEE 2010</b>						
<b>Correspondant</b>	<b>Objet</b>	<b>Date réception</b>	<b>Date limite</b>	<b>Date de l'avis</b>	<b>Date envoi</b>	<b>Nature de l'avis</b>
Commune de Morestel	Avis sur le projet de modification de POS	22 janvier 2010	26 février (fin enquête publique)	4 février 2010	23 février 2010	Favorable
SEPAL	Avis sur le SCOT de l'Agglomération Lyonnaise	13 janvier 2010	13 Avril 2010	8 avril 2010	9 avril 2010	Absence de quorum en bureau - Contribution formulée et non avis officiel
Villette d'Anthon	Avis sur le projet de révision simplifiée du PLU	26 juillet 2010	21 Septembre 2010 (réunion PPA)	16 septembre 2010	20 septembre	Favorable

- **La situation des documents d'urbanisme :**

# Etat des documents d'urbanisme

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné - 14 Octobre 2010

- POS flottants, sans démarche (0)
- POS/PLU en évaluation ou à venir (6)
- PLU en démarrage (délibération) (4)
- PLU en cours (23)  
dont 4 lancés avant l'approbation du SCOT \*
- PLU arrêté (0)
- PLU à approuver (1)
- PLU pré-SCOT (4)
- PLU post-SCOT (8)
- PLU approuvé en révision ou en évaluation



## 8. Calendrier des réunions du dernier trimestre 2010

### PROGRAMME DES REUNIONS DU SYMBORD 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2010

18h – locaux de la CCIC à Villemoirieu

**Judi 18 novembre 2010 : Bureau syndical**

**Le jeudi 9 décembre 2010 : Conseil syndical**

## 9. Questions diverses

Monsieur MENUET informe que conformément au vote du budget 2010 une contractualisation a été faite entre le Syndicat Mixte et l'agence de Communication BIG BANG COMMUNICATION afin d'accompagner le Syndicat Mixte ce dernier trimestre 2010.

Cette agence de communication sera peut-être amenée à rentrer en contact avec certains conseillers syndicaux.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : CDRA

---

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BLEROT Georges, BONNARD Olivier, BRENIER Jean-Yves, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, LOUVET Didier, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RAY Albert, TESTE Pierre, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, VIRY Dominique.

**Excusés** : Messieurs, RIVAL

**Pouvoirs** : Monsieur ALLANDRIEU donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MENUET, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Monsieur RIVAL donne pouvoir à Monsieur BONNARD

---

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

### **Inscription des questions diverses CDRA :**

Pas de questions diverses.

## 10. Convention de travail avec le Syndicat du Haut-Rhône

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) regroupe 7 structures intercommunales et 2 syndicats mixtes (Belley Bas Bugey et Avant Pays Savoyard) soit 80 communes. 3 communes du Syndicat Mixte sont intégrées au SHR : Les Avenières, le Bouchage et Brangues.

Le rôle du SHR est d'initier et de suivre des opérations de mise en valeur du fleuve, de préservation des milieux et de développement de projets, ceci afin de favoriser une (re)connaissance, un retour au fleuve des riverains.

Le Syndicat Mixte et le SHR travaillent ensemble, notamment sur la mise en place de structures d'accueil de canoë sur le Rhône. L'objectif est d'officialiser ce partenariat par la signature d'une convention.

Il est à noter que ce partenariat est technique et n'engendre aucune contrepartie financière (renseignements pris auprès des syndicats mixtes Belley-Bas-Bugey et Avant Pays Savoyard, déjà signataires de la convention).

Des élus des 3 communes concernées devront être représentés aux comités de pilotage du SHR.

**Lors de la réunion du 16 septembre dernier, les membres du Bureau syndical n'ayant pas fait d'objections, la délibération suivante est proposée au vote du Conseil syndical.**

**Objet : Signature d'une convention de travail entre le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné et le Syndicat du Haut-Rhône (SHR)**

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) regroupe 7 structures intercommunales et 2 syndicats mixtes (Belley Bas Bugéy et Avant Pays Savoyard) soit 80 communes. Trois communes du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont intégrées au SHR : Les Avenières, Le Bouchage et Brangues.

Le rôle du SHR est d'initier et de suivre des opérations de mise en valeur du fleuve, de préservation des milieux et de développement de projets, ceci afin de favoriser une (re)connaissance, un retour au fleuve des riverains.

Le Syndicat Mixte et le SHR travaillent ensemble, notamment sur la mise en place de structures d'accueil de canoë sur le Rhône. L'objectif est d'officialiser ce partenariat par la signature d'une convention.

Ce partenariat est d'ordre purement technique et n'engendre aucune contrepartie financière. Des élus des 3 communes concernées devront être représentés aux comités de pilotage du SHR.

Le conseil syndical, après en avoir débattu,

**DECIDE**

- de valider ce projet de convention,
- d'autoriser le Président à la signer.

**ADOpte A** : 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**11. Avancement de l'étude Transport Déplacement**

Monsieur Christian GIROUD rappelle que le Conseil syndical lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2010 a décidé de participer à la réflexion sur la thématique des transports et des déplacements à l'échelle du grand Nord Isère.

Une consultation a été lancée et la proposition du bureau d'études INDDIGO (Département Altermodal) a été sélectionnée pour un budget de 59 868 euros H.T.

L'étude est financée par la Région Rhône Alpes à 50%, par le conseil général à 25%. Le solde est réparti sur les 3 territoires de CDRA du Nord Isère soit 4 989 euros H.T. à la charge du SYMBORD.

Un comité de pilotage de lancement de l'étude a eu lieu à la Tour du Pin le 24 juin 2010 à 18h00.

Des premiers éléments de diagnostic ont été présentés en comité de pilotage CDRA le 6 septembre 2010 à Chavanoz.

Un forum citoyen est prévu le samedi 20 novembre matin pour enrichir le diagnostic (ateliers, table ronde).

**12. Point Etude Haut Débit**

Une réunion d'information est programmée à la CAPI le 15 novembre 2010 avec la prise de la maîtrise d'ouvrage par le CG38.

Les référents sont Messieurs DESCAMPS et MOLINA. Ils sont les relais des Communautés de Communes.

Actuellement il n'y a aucun rapport finalisé mais il existe un diaporama qui peut être mis à disposition. Le rapport sera diffusé et mis en ligne sur le site du Syndicat Mixte [www.symbord.fr](http://www.symbord.fr)

**13. TABLEAU DE BORD CDRA mai-octobre 2010**

## **1/ Sujets à l'ordre du jour du comité de pilotage CDRA (21/06/2010)**

a- Accueil des nouveaux conseillers régionaux et du rapporteur : Belkacem LOUNES

b- Point sur les études en cours :  
Enfance - Transport/Déplacement - Patrimoine

c- Bilan d'activités du CLD :  
Rapprochement Ecoles-Entreprises et communication sur les services

d- Validation des dispositifs :  
3-5 Habitat de Qualité  
13-1 Hébergement touristique (camping et aires camping-car)  
13-3 Animation du Patrimoine

## **2/ Sujets à l'ordre du jour du comité de pilotage CDRA (06/09/2010)**

a- Table ronde sur les transports et les déplacements dans le Nord Isère avec INDDIGO (Département Altermodal) :  
- Rappel de l'étude  
- Eléments de diagnostic  
- Orientations politiques : Priorités – enjeux locaux...

b- Retour sur la rencontre du 25/06 avec le nouveau Vice-président de la Région Rhône-Alpes chargé des CDRA, Monsieur Hervé SAULIGNAC

c- Point sur l'étude Patrimoine et sur le projet Via Rhôna

## **2/ Dossiers CDRA engagés (depuis mai 2010):**

1-1 Etude Centre bourg	Commune de Pont de Chérury
2-3 Urbanisme de qualité	Commune de Frontonas
8-2 Etude Bâtiment relais	CC du Pays des Couleurs
8-3 Aménagement des zones d'activités	CC de l'Isle Crémieu
8-3 Signalisation des zones d'activités	CC du Pays des Couleurs
13-3 Valorisation et animation des sites patrimoniaux	Communes et associations
15-1 Promotion des produits agricoles locaux	Association APPIC
17-2 Animation culturelle- Isle en Scène et Médiévales	CC de l'Isle Crémieu+ Commune de Crémieu
17-4 Réalisation de Vidéos Patrimoniales	CC du Pays des Couleurs

Monsieur MENUET clôt la séance à 20H20.